III. Les droits humains comme idéal

Q° : y a-t-il quelque chose que nous puissions poser comme une valeur absolue, indépendamment de la culture particulière que l'on considère ?

→ Notion de « **droits de l'homme** » (= « droits humains ») = affirmation de certains droits politiques fondamentaux de tout être humain (la liberté, l'égalité et la dignité)

2 critiques:

- ces droits fondamentaux ne correspondraient-il pas à des valeurs typiquement occidentales ? (individualisme/libéralisme) → ethnocentrisme ?
 - → on peut répondre à cette critique si on arrive à expliquer pourquoi tout homme aurait une certaine valeur en lui-même

Ex : Emmanuel Kant : la différence entre l'homme et tous les autres êtres, c'est qu'il est doté d'une volonté & d'une raison. C'est cela qui fait de lui une *fin en soi* (il a lui-même de la valeur) ≠ toutes les autres choses ont de la valeur *en tant que moyens*

Pb de cette réponse : suppose une distinction entre l'homme et tous les autres vivants. Mais n'est-il pas nécessaire aussi de reconnaître une valeur intrinsèque aux animaux ? Mais dans ce cas, peut-on vraiment envisager un « droit animal » aussi étendu que nos « droits humains » ?

- en quel sens peut-on parler de « droits » ? Un droit politique n'existe que s'il est accordé par un État. Or si nous parlons de « droits humains », c'est bien pour parler de droits qu'un État n'accorde pas (mais qu'il *devrait accorder*). N'est-ce pas contradictoire avec l'idée même de droit ?

En fait : les « droits humains » se situent à la frontière de la *morale* et de la *politique*.

- Ce qui les fonde *moralement*, c'est une certaine conception de la valeur universelle de tout homme.
- Ce qu'ils exigent *politiquement*, c'est le respect par tout État de cette valeur fondamentale
- → l'idée de « droits humains » n'est pas contradictoire, parce qu'ils ne sont pas seulement l'énonciation de certains droits que les hommes auraient déjà. Ils sont l'affirmation d'un **horizon moral légitime** qui doit guider les luttes politiques.